

Rapport du Conseil d'Administration de l'ASBL BWBC Volley

du 22 octobre 2019 à 20h00 à l'Axisparc

Présents : Pierre Vander Vorst, Emmanuel Bonami, Francine Breekpot, Raymond Bricart, Eric Davaux, Jean-Luc Haubruge, Philippe Jans et Frédérick Vandembenden.

Pour le Brabant wallon et Bruxelles-Capitale : Frédéric Schmitt et Thibault Lycops.

Excusés : Jean-Pol Sohy et Didier Vanleeuw.

1. Président et Secrétaire

- Rapport du CA du 17/09/2019 : on demandera au secrétaire d'intégrer les observations faites par Didier, Eric et Frédérick et on soumettra la version adaptée aux administrateurs pour approbation ;
Il est rappelé que le PV doit être transmis aux administrateurs, aux représentants des entités et aux éventuels invités ;
- Volley spike : beaucoup de retours positifs. Plusieurs observations sont faites :
 - Il n'est pas facile de retrouver les feuilles de match sur le serveur. Certains clubs ont accès aux feuilles de match d'autres clubs. Elles sont actuellement classées par ordre chronologique. D'autres classements sont-ils possibles (par équipe, par nom de club visiteur / visité) ?
 - Upload : la liste des rencontres à uploader ne reprend que le numéro de rencontre, pas le nom des équipes ;
 - Il est possible de charger une rencontre clôturée mais non uploadée et de l'écraser. A faire corriger en urgence ;
 - Le délégué au terrain ne doit pas signer la feuille ;
- Thibault a rencontré des employés de la TVA au ministère des finances. Un lien de subordination doit exister entre les arbitres et l'association. La théorie est : Si un lien existe il n'y a pas de TVA sur les indemnités. Comme il s'agit d'une première pour le ministère, les fonctionnaires allaient en discuter en STAFF avant de faire parvenir un courrier officiel
Les employés tiquent sur les indépendants car qui dit indépendant dit pas de lien.
Afin de prouver le lien de subordination de la fédération sur les arbitres, il est nécessaire pour tous les arbitres d'établir une convention ou un contrat entre les arbitres et la fédération. Ce document est nécessaire quelque soit le statut de l'arbitre (bénévole, indépendant, travailleur associatif,...). (Les employés ont tiqué la caisse de compensation. Cela pourrait prêter à confusion donc ils suggèrent d'employer le terme cotisation ou un synonyme (Une cotisation est dévacto hors TVA). Dans ce cas il faudra adapter la limite de cotisation dans les statuts. Attention que toute cotisation doit être adoptée par une AG. Une proposition de modification du ROI sera rédigée par Eric.
La question des personnes au chômage est posée. Elles pourraient avoir le statut de bénévole si leurs prestations ne sont pas effectuées pendant les périodes pendant lesquelles elles pourraient travailler. Le samedi ne poserait pas de problème mais il est conseillé à ces personnes de contacter leur organisme de paiement ;
- Réflexion relative aux avoirs de l'association : un budget de 4.200 EUR sera consacré à la création et au maintien d'équipes minimales et cadettes tant cette saison que la saison prochaine. Les modalités de cette aide seront communiquées aux clubs et publiées sur le site. Un projet d'aide aux clubs qui comptent assez d'arbitres est à l'étude ;
- La problématique des listes de force erronées a été corrigée par la FVWB ;
- Il appartient au président de l'association de donner accès aux administrateurs.

2. Technique et Jeunes

- Concrétisation au niveau des garçons. La sélection a été inscrite dans le championnat avec Namur ;
- Un stage est organisé le 28 octobre 2019 ;
- Une invitation a été lancée par le DT de la FVWB aux responsables techniques de toutes les entités. Eric demande qui est le référent du BWBC. Après réflexion il est répondu que Pierre est le référent en binôme avec Francine ;
- Les inter provinces du 11 novembre 2019 seront organisées à Profondville ;
- (Eric quitte la séance pour ce point) Toutes les dérogations demandées pour les jeunes sont acceptées, à la majorité pour celles de LOSG, à l'unanimité pour les autres ;
- Le club de Yoop Tigers demande à pouvoir bénéficier de l'aide à la création d'équipes jeunes malgré les dérogations octroyées. Le CA décide que toutes les équipes qui satisfont aux critères établis, entreront en ligne de compte pour l'aide qu'elles bénéficient ou non d'une dérogation ;
- Rixensart demande si un pupille peut jouer dans les deux équipes minimales du club. L'article 27.4.3 du ROI stipule que « *tout joueur aligné dans une équipe ne peut pas participer à une rencontre d'une équipe classée comme inférieure dans la même catégorie* ». Donc non.

Philippe quitte la séance

3. Statuts et règlements

- La feuille électronique sera obligatoire dans toutes les divisions pour la saison prochaine. Eric fera une proposition de modification du ROI en ce sens. Pour les matchs des réserves, la feuille papier actuelle restera d'application ;
- Rappel est fait concernant l'appel à candidature pour la salle de l'AG. Pierre fera le nécessaire au plus vite ;
- La date limite d'inscription aux épreuves de qualification en vue du championnat francophone des jeunes est discutée. La date du 15 décembre est conservée et on ajoutera une confirmation avant le 15 mars. L'amende en cas de non-participation sera augmentée ;
- Les dates pour les différentes compétitions de jeunes devront être arrêtées avant le 30 juin.

4. Arbitrage

- Le responsable de la CPA déplore la communication du trésorier stipulant qu'un arbitre ne peut pas arbitrer deux matchs le même jour ce qui pourrait entraîner des problèmes de convocation. Il rappelle que tout arbitre est libre de choisir son statut et d'arbitrer autant de fois qu'il veut ;
- Six candidats ont passé les examens en septembre. Cinq ont réussi. Trois d'entre eux seront arbitres à domicile. Huit candidats ont passé les examens en octobre. Trois ont réussi. Une nouvelle session sera organisée en janvier ;
- Un rapport d'arbitrage a été rédigé contre Eagles et son président suite aux évènements durant une rencontre de P1 Messieurs. Il appartiendra à la commission judiciaire de trancher. Le club d'Eagles a pour sa part demandé que Didier Van Leeuw ne soit plus désigné pour diriger les rencontres du club car il y a un conflit entre son statut d'arbitre et celui de responsable des rencontres.

5. Compétitions

- Point pas abordé en l'absence du responsable.

6. Trésorerie (traité en début de séance en présence du trésorier)

- Les arbitres sont payés toutes les semaines ;
- La première tranche de la provision pour les frais d'arbitrage a été payée par tous les clubs ;
- Tous les clubs loisirs sont en ordre de paiement vis-à-vis de l'association.

7. Loisirs

- Il est rappelé que toute communication officielle doit être envoyée au président et au secrétaire du club et non pas au responsable loisir du club ;
- Les résultats loisirs sont encodés sur le portail FVWB par Jean-Luc.

8. Divers

- Frédéric Schmitt s'inquiète des dernières décisions de la FVWB en matière d'homologation, certaines dérogations n'étant accordées que jusqu'en décembre 2019.
Frédéric rappelle que le but de la FVWB est de refaire un tour complet des salles. Certaines salles visitées ne respectent pas (plus) les normes d'homologation qui ont pourtant été revues à la baisse il y a 2-3 saisons et ne pourraient donc théoriquement pas être utilisées en FVWB. Des dérogations sont pourtant accordées pour ne pas mettre les clubs en péril sauf en cas d'insécurité. Accorder une dérogation uniquement jusqu'en décembre doit permettre au club de mettre la pression sur le gestionnaire de la salle, bien souvent la commune.

9. Prochain CA

- Le CA fixe la prochaine séance au mardi 19 novembre 2019 à 20h00.

Fin de la réunion : 23h00